

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 18 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 00 | ABSENTS EXCUSÉS 00 | VOTANTS 00

OBJET : N° L24-11/06-61/FI DECISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 novembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 13 novembre 2024 s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents :

Etaient absents excusés

Le scrutin a eu lieu, Mme a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 présentée en annexe.

M le Maire précise les contours de cette décision modificative :

En dépenses de fonctionnement :	+18860€
Chapitre 011 « Charges Générales » :	+50000€
Chapitre 012 « Charges de personnel » :	-50000€
Chapitre 65 « Charges de gestion » :	-260000€
Chapitre 68 « Dotations aux provisions » :	+18860€
Chapitre 021 « Autofinancement » :	+260000€

En recettes de fonctionnement : +18860€
Chapitre 74 « Dotations » : +18860€

En dépenses d'investissement : +266890 €
Chapitre 041 « opé patrimoniales » : +6890€
Chapitre 204 « Subvention d'équipement » : +260000€

En recettes d'investissement : +266890 €
Chapitre 041 opé patrimoniales : +6890€
Chapitre 023 « Autofinancement » : +260000€

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 18
novembre 2024

adopte la décision modificative n°2

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 24 novembre 2024
Le Maire,
Jacques BREILLAT